

RGPD : la Belgique toujours « frustrée »

DONNÉES Un manque de coopération internationale

- Selon l'autorité belge de protection des données, la coopération avec d'autres pays de l'UE constitue la faiblesse des nouvelles règles européennes.
- Il manque une autorité européenne qui assurerait une application homogène du RGPD.

La Belgique accumule les frustrations en ce qui concerne la mise en œuvre du règlement général de protection des données (RGPD), une réalité partout dans l'Union européenne depuis le 25 mai dernier. En novembre dernier, le président de l'ancienne commission de la vie privée belge, Willem Debeuckelaere, nous expliquait que la transition vers le statut d'autorité de protection des données tirait en longueur et que l'autorité avait du mal à tenir le rythme (*Le Soir* du 16 novembre 2018). Ce mardi, Debeuckelaere a exprimé sa « frustration » devant le Parlement européen du fait que la Belgique n'était pas « *cheffe de file* » sur certaines enquêtes.

Le RGPD a été « *un changement fondamental. Nous devons coopérer davantage sur le plan international. C'est merveilleux, mais cela signifie davantage de difficultés. Je vais mettre le doigt dans la plaie : le RGPD reste une démarche nationale sur le fond. C'est la lacune fondamentale de tout ce dispositif. Il devrait en principe faire en sorte que la législation soit la même sur tout le territoire européen et qu'elle soit appliquée de même façon* », mais il manque une autorité européenne qui assurerait cette application homogène.

Selon lui, le comité européen de protection des données « *continue à être une compilation de 28 autorités nationales* ». Ses critiques, a-t-il expliqué, sont « *surtout* » liées au fait que lorsqu'une plainte est déposée dans un pays, l'autorité de celui-ci n'est pas automatiquement en charge de l'affaire. Le citoyen dépose en général sa plainte dans son pays, mais c'est l'autorité du pays où l'entreprise a son siège qui a la main. En novembre dernier, il nous expli-

quait avoir reçu « *une vingtaine de plaintes sur les Gafa (Google, Facebook, etc.)* » mais ne pas être en première ligne.

A titre d'exemple, la plainte déposée en Belgique par Max Schrems (cet ex-étudiant figure emblématique de la lutte pour la protection des données) contre Instagram devra être traitée principalement par l'Irlande, où Facebook a son siège et notre pays n'apporte qu'un appui. « *On est pieds et poings liés et tributaires des autorités nationales. Si l'autorité (qui prend la main sur un dossier, NDLR) est défaillante, le comité européen n'a aucun pouvoir. Très franchement, c'est catastrophique. Le comité devrait pouvoir reprendre les dossiers* » lorsqu'une autorité « *laisse traîner les choses* ».

Pesante charge de travail

Le Belge a aussi détaillé aux eurodéputés que plus de 200 dossiers avaient été ouverts à la suite de plaintes sur ces derniers mois, « *dont vingt sont plus ou moins clôturées. La charge de travail a doublé. On a aussi constaté que les avocats se mobilisent. Il y a de vraies plaidoiries, l'émergence d'un nouveau contentieux qui prend beaucoup de temps, plus que prévu. On a aussi vu une augmentation considérable des questions posées par le public, elles ont explosé* ».

« *Cela pose question pour l'avenir. Est-ce une évolution provisoire ? Peut-on partir du point de vue que cela va diminuer avec le temps ? On ne sait pas...* », selon lui.

D'autant que l'autorité belge n'a pas encore fini sa transition. Pour rappel, les cinq directeurs qui devaient être nommés au sein de l'autorité ne l'avaient pas encore été à cause des examens linguistiques en français, néerlandais, anglais et allemand. Selon le *Tijd*, les nominations devraient toutefois pouvoir être officialisées en mars.

« *Il appartient aux autorités nationales de demander plus d'effectifs* », a dit Andrea Jelinek, présidente du comité européen.

Quant aux problèmes soulevés par la Belgique sur la coopération avec les autorités d'autres pays, l'eurodéputée néerlandaise Sophia in 't Veld a fait remarquer que le RGPD prévoyait des dispositions, notamment sur l'assistance mutuelle. « *Utilisez mieux vos pouvoirs* », a-t-elle lancé. ■

ÉLODIE LAMER